

Réunion du : 17 septembre 2022

Présents : Philippe DEVARISSIAS – Eliane MAZABRAUD – Jean-Louis GOUDIER – G.GRENIER - L. DE MARCHI - Frédéric BONNAUD - Marlène BESSE – Marie LESAGE - S.STADELMANN - Anthony TESSIER

Excusés :

Kamel AMRI -	Procuration à Marlène BESSE (Marlène BESSE est partie à 12 h)
J.F BOULESTEIX –	Procuration à Philippe DEVARISSIAS
Carine MOREAU –	Procuration à Jean-Louis GOUDIER
Arnaud COCO –	Procuration à Eliane MAZABRAUD
Janine LEROY –	Procuration à Laurent DE MARCHI

Secrétaire de séance : Séverine Stadelmann

1) Approbation du compte-rendu du 11 juillet 2022
Approbation à l'unanimité des membres présents

2) Rentrée scolaire :

Le maire indique que la rentrée scolaire s'est passée dans de bonnes conditions.
La direction a été reprise par Audrey MASSAUX nouvellement arrivée et en charge de 21 CP.
Arrivée également de Marion DESMAISON en grande section de maternelle et une partie des CE1 (21 élèves),
Et Jonathan COIFFARD en poste depuis plusieurs années enseigne à une partie des CE1 et à une partie des CE2 (20 élèves).
61 enfants sur le site de Janailhac – 39 à St-Priest-Ligoure et 40 à Saint-Jean-Ligoure.
Soit un total de 140 enfants sur le RPI.

Le maire rappelle que Véronique LAFONT remplace Isabelle GARNAUD partie à la retraite.
Il indique que son poste est mutualisé avec le Centre de Loisirs.

3) Cantine scolaire :

Le maire rappelle que la période inflationniste actuelle impacte significativement le budget des collectivités. Les augmentations successives des fournitures pour le restaurant scolaire amènent le conseil municipal à revoir les tarifs de la cantine scolaire. Le maire indique également que la commission RPI, regroupant les élus des 3 communes, propose de ne reporter que partiellement le coût des marchandises.
Après délibération et à l'unanimité des membres, le conseil municipal décide d'appliquer les tarifs suivants :

Repas enfant : 2.75 € (ancien tarif : 2.65 €)

Repas adulte : 4.40 € (ancien tarif : 4.20 €)

4) Tarif assainissement :

Le maire rappelle les tarifs assainissement appliqués en 2022 :

Part fixe : 46 € et 1.10 €/m³

Il demande au conseil municipal de délibérer sur l'application des tarifs pour 2023.
Après délibération et à l'unanimité des membres, le conseil municipal décide d'appliquer les tarifs assainissement suivants pour 2023 :

8) Lancement du projet TERRAIN MULTISPORTS :

Le maire rappelle les aides des différents organismes sur une base de travaux de 83 223 € H.T

- Département : 15 %
- DETR – Etat : 25 %
- Agence Nationale du Sport : 40 %

La plateforme et la clôture devraient débuter avant la fin de l'année 2022.

QUESTIONS DIVERSES :

- * Une visite du Musée Cécile Sabourdy est programmées pour le 21 octobre à 18 h 30.
- * Le maire indique au conseil municipal que le prêt de l'appartement au-dessus de la mairie, occupé actuellement par des réfugiés ukrainiens, est renouvelé pour une période de 3 mois, soit jusqu'à fin novembre.
- * Un chemin de randonnée va être ouvert sur la commune et un projet de chantier participatif aura lieu. A l'issue de ces travaux, le département proposera un affichage et une signalétique.
- * Une réunion publique concernant le devenir de la maison Garnier aura lieu le 21 septembre à 18h30 sur place.